

---

# Protéger l'Environnement, J'adhère !

## Critères d'attribution

---

Ce document présente l'ensemble des critères sur lesquels s'appuiera le jury pour étudier les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « Protéger l'environnement, j'adhère ! ». Il a pour but de rendre attentif les enseignants et les animateurs nature et environnement aux différents aspects à anticiper et à prendre en compte dans le montage du dossier.



### Contact Ariena

Guillaume Simon – Tél. : 03 88 58 38 47 – Mail : [guillaume.simon@ariena.org](mailto:guillaume.simon@ariena.org)

---

### 1. Établir un partenariat entre un enseignant et un animateur professionnel en éducation à l'environnement

Le dossier devra :

- identifier l'animateur partenaire : nom, prénom et structure associative (l'animateur doit être salarié d'une association membre du réseau Ariena)
- être co-construit avec l'animateur partenaire, et signé par celui-ci

Ce partenariat se concrétisera dans le montage du projet et tout au long de celui-ci par des échanges réguliers entre animateur et enseignant.

### 2. Proposer un projet par école ou établissement scolaire

Un seul projet par école ou établissement scolaire pourra être proposé par année scolaire. Le projet sera donc porté par un seul enseignant (mais pourra bien sûr impliquer ses collègues) et sera mené avec un même groupe d'élèves (une trentaine maximum).

**Pour les classes maternelles :** les projets impliquant les grandes sections seront prioritaires, afin de favoriser le rayonnement des actions mises en place par les élèves auprès des plus petites sections.

### 3. Privilégier l'expérimentation et le contact avec le terrain et la nature

Le dispositif « Protéger l'environnement, j'adhère ! » privilégie les démarches pédagogiques basées sur l'expérience au contact de la nature. Ainsi, le projet devra nécessairement s'inscrire dans cette idée de sortir de la salle de cours afin que les élèves établissent un contact direct avec la nature, l'environnement proche en lien avec le thème.

### 4. Rendre les élèves acteurs

Tout au long de l'année scolaire, les différentes séquences du projet permettront aux élèves d'être acteurs de leurs propres apprentissages, d'expérimenter, de vivre des expériences. Impliquer les élèves dans le choix des actions concrètes de préservation de l'environnement sera particulièrement apprécié.

### 5. Identifier un constat local

Le projet devra s'appuyer sur un constat initial mettant en évidence :

- un besoin de préservation de l'environnement dans l'école ou l'établissement scolaire ou à proximité, dans la commune.
- Et/ou la nécessité de sensibiliser les élèves à une thématique directement relié à l'environnement local

Partenaires et membres du comité « Protéger l'environnement, j'adhère ! » :



Il est donc essentiel que les enseignants, avec l'appui des animateurs nature et environnement, prennent le temps d'établir ce constat avant de se projeter dans la réalisation d'actions avec les élèves.

## 6. Définir l'enjeu environnemental pour les élèves

Afin de prendre du recul sur le constat que vous aurez établi précédemment, et pour préciser ce que vous souhaitez transmettre aux élèves, vous devrez cibler l'enjeu environnemental de votre projet pour les élèves. Cet enjeu sera bien entendu lié au constat fait localement.

## 7. Définir une question centrale

En vous appuyant sur le constat et l'enjeu que vous aurez identifiés précédemment, il vous est demandé ici de formuler la question à laquelle vous cherchez à répondre avec les élèves. La ou les réponses à cette question prendront la forme d'actions concrètes.

## 8. Réaliser une ou des actions concrètes en faveur de l'environnement

Le projet devra aboutir à la réalisation d'actions concrètes qui aient du sens à la fois pour les élèves ainsi que pour la préservation de l'environnement. Ces actions répondront par conséquent à un besoin identifié lors du constat initial.

## 9. Inscrire le projet en lien avec le projet d'école/d'établissement

Les projets devront prévoir un rayonnement des actions au moins à l'échelle de l'ensemble de l'école ou de l'établissement scolaire, et même à l'extérieur si possible. Cette communication/restitution/transmission des projets aux autres classes de l'école/l'établissement, aux familles, aux habitants de la commune, etc. devra être prévue dans le dossier de candidature. Il sera également demandé de préciser en quoi le

projet proposé s'inscrit dans une démarche à long terme, et donc quelles suites seront envisagées.

## 10. Favoriser l'interdisciplinarité

Tous les projets devront favoriser l'interdisciplinarité. Les projets menés au collège et lycée impliqueront par conséquent des enseignants de disciplines différentes. Le dossier de candidature permettra de mettre en avant l'interdisciplinarité du projet principalement dans le tableau « Déroulement du projet et activités/moyens mis en œuvre ».

## 11. Participer à l'exposition-concours de fin d'année

Afin de valoriser l'ensemble des projets auprès des élèves, des familles, des enseignants, des associations, des partenaires du dispositif PEJ, une exposition sera organisée à l'échelle du territoire alsacien. Cet événement est également l'occasion de concourir pour remporter un prix. Quatre prix sont généralement décernés et correspondent chacun à un chèque d'une valeur de 500 € (cette somme peut varier d'une année à l'autre).

Le choix du ou des supports de restitution est libre. Cela peut être sous forme de panneaux, de livrets, de maquettes, de films, de diaporamas, etc. Quelle que soit la forme, les supports d'exposition devront mettre en évidence :

- un rappel du projet déposé,
- les étapes du projet illustrées par ce qui a été réalisé,
- les actions réalisées par les élèves.

L'exposition durera une semaine et aura lieu courant de la deuxième quinzaine de juin (les dates précises et le lieu vous seront communiqués très en amont). Pour faciliter la participation de tous, et dans la mesure du possible, des solutions pourront être envisagées pour les enseignants ne pouvant pas se déplacer pour installer les réalisations des élèves sur le lieu d'exposition.

Toute classe déposant un dossier PEJ s'engage à participer à cette exposition.

Partenaires et membres du comité « Protéger l'environnement, j'adhère ! » :

